

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



DECISION DU MAIRE
N°2022/009/D du 20/07/2022
Marché d'études préalables
secteur du Kickelsberg

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune et les objectifs fixés en matière de développement de l'habitat,
- VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R-2122-8 modifié,
- VU le budget 18602-ZAC Les Pommiers,
- CONSIDERANT la possibilité de développer sur la ZAC du Kickelsberg une zone d'habitation, dans le prolongement du lotissement des Pommiers et du lotissement « les Résidences du Golf »
- CONSIDERANT la nécessité de procéder à des études préalables devant permettre une analyse de l'état initial du site et l'élaboration d'un schéma prévisionnel d'aménagement,

DECIDE :

- de signer avec le groupement composé du cabinet d'architecture NOURY et Associés et le bureau d'études SC France un marché d'études pour un montant global et forfaitaire de 25.500,00€ HT.

Cette décision sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire :

Bernard VEINNANT



Mise en ligne le : 26/7/2022

TERRE
2024
DE JEUX